



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 2018-19

Nombre de représentants  
au Comité Syndical :

en exercice : 29  
présents : 14  
pouvoirs : 9

L'an deux mille dix-huit, le lundi 10 décembre à 14h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Mme Magali BESSAOU, Présidente,

Date de la convocation de la réunion : 19 octobre 2018  
Date d'envoi des rapports : 30 novembre 2018

PRESENTS :

Mesdames Simone ANGLADE, Annie BEL, Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL et Bernadette de TREMONTELS,  
Messieurs Claude ASSIER, Roger AUGUY et Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Gisèle RIGAL  
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Simone ANGLADE  
Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU  
Monsieur Jean COURTAIS à Monsieur Yves MAZARS  
Madame Janine DELMON à Monsieur Roger AUGUY  
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE  
Madame Brigitte MAZARS à Madame Michèle BUESSINGER  
Monsieur Bernard SAULES à Monsieur Claude ASSIER  
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Martine CENSI

Présidente de séance : Madame Magali BESSAOU  
Secrétaire de séance : Madame Simone ANGLADE

**Frais de scolarité – modalités  
de gestion pour les agents du  
Conservatoire**

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 19 octobre 2018,  
Considérant les rapports adressés le 30 novembre 2018,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°2015-05 du comité syndical en date du 06 mars 2015, accordant une participation du CRDA dans le règlement des frais d'inscription en qualité d'élève du personnel et de leurs enfants,  
Considérant la prise en charge actuelle, consistant en le remboursement, sur le salaire brut des agents concernés, de la moitié des frais d'inscription ainsi facturés,

Considérant le souci de simplification et d'équité, il est proposé d'appliquer directement une réduction forfaitaire de 50% sur le montant des frais d'inscriptions facturés, dès cette année scolaire 2018-2019.

Déposé en Préfecture le

11 DEC 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- dit qu'une réduction forfaitaire de 50% sera appliquée sur le montant des droits d'inscription au Conservatoire pour les agents du Conservatoire et leurs enfants,
- décide que cette mesure est applicable dès l'année scolaire 2018-2019

**Sens des votes :**

Pour : 23  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 80 30 - [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Frais de scolarité - modalités de gestion pour les agents du Conservatoire**

Date de décision: **10/12/2018**

Date de réception de l'accusé **11/12/2018**

de réception :

Numéro de l'acte : **20181210\_19**

Identifiant unique de l'acte : **012-251200986-20181210-20181210\_19-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .2 .4**

**Finances locales**

**Fiscalité**

**abattements**

Date de la version de la **28/11/2018**

classification :

Nom du fichier : **2018\_19\_Frais\_Scol\_Agents\_CRD.pdf ( 99\_DE-012-251200986-20181210-20181210\_19-DE-1-1\_1.pdf )**